



Suspension ligne téléphonique

Par **pignolo**, le **05/01/2017** à **15:26**

Bonjour, rnrnJe suis client d'un fournisseur d'accès téléphonique depuis plus de 25 ans, et durant cette période, aucun incident de paiement concernant les factures. rnrnAu mois de juin 2016 , je commande a ce même fournisseur un smartphone en précisant bien que je souhaitais garder mon numéro que je possède depuis donc 25 ans.rnrnCe même fournisseur m'envoi un smartphone avec une nouvelle ligne. J'adresse donc un courrier recommandé dans les délais pour résilier cette nouvelle ligne. Dans ce courrier il y a une erreur de N°, mais mes coordonnées sont exactes. J'ai fait opposition aux mensualités afférentes a ce contrat.rnrnrnrnDepuis bientôt six mois, je suis harcelé par un contentieuxrnrnqui me réclame les mensualités. Au cours du dernier contact téléphonique il m'a bien précisé qu'il ferait le nécessaire pour suspendre la ligne existante malgré qu'elle soit a jour des règlements. Le lendemain, ma ligne été suspendue sans autre avis. J'ai trouvé cette attitude un peu cavalière. rnrnPouvez vous m'indiquer si cette décision est légale ou pas. rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCordialement

Par **morobar**, le **06/01/2017** à **08:09**

Bonjour,rnJe n'ai pas compris l'origine de la controverse.rnQuand j'achète un appareil, que ce soit auprès de mon fournisseur ou d'un commerçant, je ne demande rien à personne, glisse la puce SIM dans l'appareil et c'est fini.rnJe suppose que vous avez, attiré par un prix attractif, acheté un appareil soumis à conditions d'abonnement.rnIl est normal que le fournisseur suspende la totalité de vos contrats en cas de compte débiteur, vous n'êtes qu'une seule personne juridique.

Par **pignolo**, le **06/01/2017** à **10:34**

Bonjour,rnrnJ'ai résilié la Commande dans les délaisrnrnJ'ai demandé ou renvoyer le smartphone par recommandérnrnDepuis le 15 Juin aucune réponse du fournisseurrnrnQue faut-il faire pour que cesse cet harcèlement ?rnrnCordialement

Par **morobar**, le **06/01/2017** à **15:31**

Bonsoir,rn[citation]J'ai résilié la Commande dans les délais[/citation]rnQuels délais ?rnToutes les commandes ne bénéficient pas de possibilité de rétractation, surtout si vous avez demandé la suspension de ce droit pour utilisation immédiate de la ligne.

Par **pignolo**, le **06/01/2017** à **16:18**

Dans un délai inférieur a 15 Jours comme prévu dans les textesrnJe n'ai pas utilisé la ligne une seule foisrnje n'ai pas signé le mandat de prélèvementrnj'ai proposé aussitot de renvoyé l'appareil mais pas de réponsernrncordialement